



Vol. 2, No. 7, March 2009

Vol. 2, No. 7, 30 mars 2009

Measures to accelerate payment of amounts owing

Now that Bill C-10 has been adopted, the AJC is working hard to ensure that the government pays lawyers the increases provided for in the bill as soon as possible. According to the legislation, in order for payment to be made to a given group, that group must be covered by a collective agreement. But since the AJC is currently in arbitration for its first collective agreement, lawyers will have to await the arbitration decision before receiving the amounts owing to them.

Given the uniqueness of our situation, we have asked Treasury Board to proceed with payment immediately because according to the provisions of the bill, the arbitration board will not be asked to rule on clauses having a financial impact on the collective agreement. In other words, the monetary conditions will be those dictated by the bill, and cannot be amended by the arbitration decision.

Should Treasury Board refuse this request that we consider highly legitimate under the circumstances, the AJC intends to ask the arbitration board to issue a temporary order dealing only with monetary issues in order to allow for immediate payment of the increases.

It should be noted that the legislation also provides that the financial increases not apply to increases that have already been paid in relation to performance evaluations from past years. In other

Des démarches pour accélérer le paiement des sommes dues

L'AJJ multiplie les démarches auprès du gouvernement pour que, maintenant que le projet de loi C-10 est adopté, les augmentations qui y sont prévues soient versées aux juristes dans les meilleurs délais. Car, selon la législation, pour que le versement se fasse à un groupe donné, il faut qu'il soit régi par une convention collective. Or, étant donné que l'AJJ est en cours d'arbitrage de sa première convention collective, il faudrait que les juristes attendent la sentence arbitrale pour obtenir les sommes d'argent auxquelles ils ont droit.

En raison du caractère unique de notre situation, nous avons demandé au Conseil du Trésor de procéder au versement dès maintenant puisque de toute façon, toujours selon les dispositions de la loi, le conseil d'arbitrage n'aura pas à se prononcer sur les clauses à incidence monétaire de la convention collective. Autrement dit, les conditions monétaires seront celles de la loi et ne pourront être modifiées par la sentence arbitrale.

En cas de refus du Conseil du Trésor à cette demande fort légitime dans les circonstances, l'AJJ entend demander au conseil d'arbitrage de rendre une ordonnance intérimaire portant seulement sur les questions monétaires afin de permettre le versement sans délai des augmentations.

Il est à noter que la législation prévoit également

words, there will be no retroactive adjustment to amounts received for performance evaluations based on the new salary for the years 2006-2007 to 2008-2009.

Update on arbitration

On May 11, 2009, AJC lawyers will file our brief, i.e., our written arguments on the proposed collective agreement, with the arbitration board. The dates for the hearings, which will take place in Ottawa, have been set for June 8, 9 and 10. If necessary, the 25th of June will also be added and, if even further time is required, the 24th of June. You will be informed as to the location of the hearings once that has been determined. Those who wish to do so are welcome to attend. We will ensure that you receive a copy of the brief once it has been filed.

Lobbying of politicians continues

The Senate did not hear any witnesses on Bill C-10. The AJC therefore did not have an opportunity to appear before the Senate Committee to present its demands and repeat the arguments it made before the Standing Committee on Finance.

However, in the aftermath of that presentation, the Association contacted certain parliamentarians in order to meet them and familiarize them with the lawyers' claims. A meeting was held with the Liberal MP for Hull-Aylmer, Mr. Marcel Proulx, on March 26, and another will be held with two members of the Bloc Québécois on April 9. An effort will be made to organize a meeting with the NDP in the near future.

Meanwhile, Mr. Proulx did rise in the House of Commons to address this issue, and asked a question of the President of the Treasury Board with regard to the AJC file. You will find an excerpt below.

"Mr. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Mr. Speaker, in 2008, the Association of Professional Executives of the Public Service of Canada consulted its members, who condemned the "frustrating micromanagement", the "centralized control in the Privy Council Office and the Prime Minister's Office" and the "increased paranoia about media".

que les augmentations économiques ne s'appliqueront pas aux augmentations déjà versées en lien avec les évaluations au rendement des années passées. Autrement dit, il n'y aura pas d'ajustement rétroactif des sommes reçues au titre des évaluations de rendement basées sur le nouveau salaire pour les années 2006-2007 à 2008-2009.

Le point sur l'arbitrage

Le 11 mai prochain, les procureurs de l'AJJ déposeront notre bref, c'est-à-dire notre argumentation écrite relativement au projet de convention collective, devant le conseil d'arbitrage. Les dates pour les auditions, qui se tiendront à Ottawa, ont été fixées aux 8, 9, 10 juin prochains. S'ajouteront si nécessaire le 25 juin et éventuellement le 24 juin. Vous serez informés du lieu où les auditions se tiendront, lorsqu'il sera choisi et ceux qui le désirent pourront y assister. Nous verrons à vous procurer une copie du bref une fois que celui-ci sera déposé.

Le lobbying auprès des politiciens se poursuit

Le Sénat n'a entendu aucun témoin au sujet du projet de loi C-10. L'AJJ n'a donc pas eu l'occasion de se présenter devant le Comité du Sénat pour faire entendre ses demandes et reprendre l'argumentaire qu'il avait soumis au Comité permanent des Finances.

Cependant, dans la foulée de cette présentation, l'Association a pris contact avec certains parlementaires en vue de les rencontrer pour les sensibiliser aux revendications des juristes. Une rencontre avec le député libéral de Hull-Aylmer, M. Marcel Proulx, s'est tenue le 26 mars et une rencontre se tiendra avec deux députés du Bloc Québécois, le 9 avril. Des démarches seront faites sous peu auprès du NPD pour solliciter une rencontre.

Quant au député Proulx, il est intéressant de noter qu'il a fait une intervention remarquée à la Chambre des Communes et posé une question au président du Conseil du Trésor concernant le dossier de l'AJJ dont

Why have the Conservatives created a climate of mistrust within the public service? Why are the Conservatives trying to intimidate our dedicated public servants?

Hon. Vic Toews (President of the Treasury Board, CPC): Mr. Speaker, the Government of Canada is very proud of our public service. We are committed to a strong, effective and accountable public service for Canadians. We are leaders in terms of recruitment, retention, learning and development issues across the public service.

We understand our public service is a key ingredient to ensuring that our economic action plan is implemented and that Canadians benefit generally from the fine services of our public service.

Mr. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): The Association of Justice Counsel, which represents some 2,000 lawyers and notaries, feels betrayed. As allowed by amendments Parliament had made to the Public Service Act, the association tried to negotiate its first collective agreement, but the Conservatives reportedly used delaying tactics to prevent an agreement. These counsel are therefore subject to the salary cap imposed by the Conservatives on a salary base that dates back more than 20 years.

Why have the Conservatives betrayed these public servants?

Hon. Vic Toews (President of the Treasury Board, CPC): Mr. Speaker, we respect our public service. We also understand, as it does, that there is a global economic downturn and that all salaries of public servants need to be capped. We have capped them, essentially at 2.3%, 1.5%, 1.5% and 1.5%.”

Possible mounting of a constitutional challenge

The AJC has requested a legal opinion on the possibility of challenging the constitutionality of the expenditure restraint bill in view of its impact on the unfettered collective bargaining of our working conditions. We will be reviewing the merits of a challenge and will make a decision based on how best to protect the rights of lawyers.

vous trouverez un extrait ci-bas.

«M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, l'Association professionnelle des cadres supérieurs de la fonction publique du Canada a mené une consultation auprès de ses membres en 2008. Ceux-ci ont déploré la « micro-gestion frustrante », la « centralisation des pouvoirs au Bureau du premier ministre et au Bureau du Conseil privé » et la « paranoïa grandissante à l'égard des médias ».

Pourquoi les conservateurs ont-ils créé un climat de méfiance au sein de la fonction publique? Pourquoi les conservateurs cherchent-ils à intimider nos dévoués fonctionnaires?

[Traduction]

L'hon. Vic Toews (président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada est très fier de sa fonction publique. Nous nous sommes engagés à fournir aux Canadiens une fonction publique solide, efficace et responsable. Nous sommes des leaders pour ce qui est du recrutement, de la rétention, de l'apprentissage et du perfectionnement à l'échelle de la fonction publique.

Nous comprenons que notre fonction publique doit jouer un rôle important dans la mise en œuvre de notre Plan d'action économique et que les Canadiens bénéficient généralement de ses excellents services.

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): L'Association des juristes de justice, qui représente quelque 2 000 avocats et notaires, se sent trahie. Tel que permis par des modifications à la Loi sur la fonction publique par le Parlement, l'association a tenté de négocier sa première convention collective, mais les conservateurs auraient utilisé des pratiques dilatoires pour empêcher une entente. Donc, ces juristes sont soumis au plafond salarial imposé par les conservateurs sur une base salariale qui date de plus de 20 ans.

Pourquoi les conservateurs ont-ils trahi ces fonctionnaires?

L'hon. Vic Toews (président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, nous respectons notre fonction publique. Nous comprenons aussi, comme elle, qu'en cette période de ralentissement

économique mondial, les salaires des fonctionnaires doivent être plafonnés. Nous les avons plafonnés essentiellement à 2.3 p. 100, 1.5 p. 100, 1.5 p. 100 et 1.5 p. 100.»

Le front de la contestation constitutionnelle est à l'étude

L'AJJ a demandé une opinion juridique concernant l'opportunité de contester la constitutionnalité de la loi sur le contrôle des dépenses en fonction de son impact sur la libre négociation collective de nos conditions de travail. Nous en étudierons les mérites et prendrons la meilleure décision pour préserver les droits des juristes.